

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité Question écrite n° 56782

Texte de la question

Mme Catherine Troallic appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les risques encourus par des milliers de travailleurs (dockers, douaniers, déclarants en douane, magasiniers, chauffeurs routiers...) qui s'exposent aux gaz toxiques notamment de fumigation en ouvrant des conteneurs pour des opérations de contrôle ou de manutention. Chaque jour ce sont des milliers de conteneurs qui débarquent sur le port du Havre. Selon les études, 15 % à 30 % de ces conteneurs contiendraient des gaz néfastes pour tous les travailleurs amenés à les manipuler. Ces substances et ces gaz sont d'autant plus dangereux qu'ils sont très souvent inodores comme le bromure de méthyle et les phosphines. Dans son département, et plus particulièrement sur le port du Havre, l'intersyndicale des douanes et la FNPD-CGT du Havre attirent l'attention des pouvoirs publics depuis plusieurs années sur ce phénomène. Un récent rapport de l'OIT a également mis en évidence le danger d'une exposition aux produits chimiques pour les travailleurs. Elle l'interroge sur les initiatives et les actions menées sur ce sujet en lien avec les ministres du travail, des finances et des transports. Elle l'interroge également sur les recommandations qui auraient pu être produites par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail ou toute autre réglementation ou bonnes pratiques développées chez nos voisins européens notamment afin de protéger la santé des travailleurs concernés.

Texte de la réponse

Alertés sur les gaz toxiques dans les conteneurs de marchandises en janvier 2013, les services de la direction générale du travail (DGT) se sont déplacés au port du Havre afin d'analyser la problématique avec les différents acteurs du port (douaniers et dockers), les services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et ceux de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT). A la suite de cette analyse, et sur mandat du cabinet du ministre chargé du travail dès mars 2013, la DGT a mis en place un groupe de travail interministériel regroupant les principaux ministères concernés, et notamment les services des ministères chargés du transport, des douanes, des ports, de la santé, de l'agriculture, et de l'environnement, et les organismes de prévention institutionnels (caisse nationale d'assurance maladie, CNAMTS, et institut national de recherche et de sécurité, INRS). Il s'agit essentiellement d'améliorer la connaissance des situations à risque et des actions déjà entreprises par les différents ministères et la coordination des activités de contrôle des différents corps d'inspection concernés et de prévention des risques (pour les travailleurs mais également pour les agents de l'Etat en charge de ces contrôles). Cette coordination nationale a déjà permis, en lien avec les experts de l'INRS et de la CARSAT Haute-Normandie, d'aider au développement des moyens et méthodologies d'analyse et de mesure des gaz présents dans les conteneurs par les agents chargés du contrôle du transport des marchandises dangereuses. Elle a également permis de traiter les informations issues des dernières études techniques menées par l'INRS et la CARSAT aux ports de Rouen et Le Havre, dans l'objectif d'assurer la diffusion de recommandations de gestion des risques, en plus des campagnes d'information déjà engagées par l'INRS auprès des professionnels concernés. D'autres actions relatives aux méthodologies de contrôle de l'inspection du travail seront engagées prochainement. Enfin, les services de la DGT ont également engagé des travaux au niveau européen, via le comité consultatif pour la

sécurité et la santé sur le lieu de travail (CCSS), comité tripartite (représentants des travailleurs, des employeurs et des Etats membres) placé auprès de la Commission européenne dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. La problématique est ainsi inscrite depuis 2014 au programme du groupe de travail, issu de cette instance, dédié aux agents chimiques dangereux. De plus, la Commission assure la préparation des prochaines actions européennes en la matière, y compris en lien avec un groupe de travail dédié aux risques chimiques, issu du haut comité des responsables de l'inspection du travail européen (CHRIT).

Données clés

Auteur : Mme Catherine Troallic

Circonscription: Seine-Maritime (8e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 56782

Rubrique: Travail

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 juin 2014, page 4412 Réponse publiée au JO le : 2 juin 2015, page 4093